

Axe 2	Fiche action 2.6. : Contrat sécurité
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.	<b>Projet 2.6.1. :</b>  Marcillac-Vallon - Contrat de sécurité avec la gendarmerie
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie pour les habitants de ces territoires. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a rejoint début 2021 l'offre de services du programme Petites Villes de Demain (PVD), afin d'accompagner au mieux les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure.</p> <p>Sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron, Marcillac-Vallon a eu une proposition d'offre complète de services, mobilisant pleinement les ressources de la gendarmerie, à déployer à son profit pour ajuster la réponse de sécurité sur son territoire. Elle pourra, en fonction de sa compétence, dans le cadre du programme, accompagner les actions et initiatives en cherchant à appuyer et/ou amplifier, par des moyens en fonctionnement et/ou investissements, une réponse de sécurité.</p> <p>L'État, la commune de Marcillac-Vallon et l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leurs champs de compétence respectifs, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité.</p> <p>Le contrat de sécurité a été signé le 07 février 2023 et pour une durée de trois ans.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de la prévention (personnes vulnérables, incivilités, violences, délinquance, cybersensibilisation...),</li> <li>• Renforcer les contacts (avec les élus et la population),</li> <li>• Renforcer le partenariat entre la gendarmerie et la commune,</li> <li>• Communiquer (organisation éventuelle de réunions publiques, mise en place de questionnaires),</li> <li>• Renforcer la protection (Opération Tranquillité Vacances (OTV) ou Entreprises (OTE)),</li> <li>• Amélioration des interventions (stratégie d'action de contacts, garantir une intervention en moins de 2 heures en cas de situation de crise aiguë...),</li> <li>• Renforcer la lutte contre les cambriolages et les incivilités,</li> <li>• Développement de la vidéoprotection.</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

**Projet 2.6.1. : Marcillac-Vallon - Contrat de sécurité avec la gendarmerie**

**Descriptif :** L'opération a permis la signature du contrat de sécurité avec l'Etat pour une durée de 3 ans. Le contrat s'inscrit dans le cadre du programme PVD.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants

**Pilote du programme :**

- État

**Coût estimatif :**

- Non communiqué

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022 - Proposition    ■ 2025
- 2023 - Signature    ■ 2026 - Fin du programme
- 2024                    □ 2027-2028

**Partenaires concernés :**

- État
- Commune de Marcillac-Vallon (PVD)

